



République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudouin
Commune de Villers-Saint-Genest

PROCÈS VERBAL 01-2026

Conseil Municipal de VILLERS-SAINT-GENEST
Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt-six janvier à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle Communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry TAVERNIER, Maire de la Commune de Villers-Saint-Genest.

Date de convocation du conseil syndical : 19 janvier 2026

Secrétaire de séance : Mme LE FRESNE Pascaline

PRÉSENTS	Mesdames	BABEL Carole COURTIER Bénédicte LE FRESNE Pascaline	
	Messieurs	FÉVRIER Patrick GROSMANGIN Jean-François (Adjoint) MANCIER Gilles TAVERNIER Thierry (Maire)	
POUVOIRS	0	DONNE POUVOIR À	
EXCUSES			
ABSENTS	ALIBOUCH Youssef		
CONSEILLES EN EXERCICE			08
CONSEILLERS PRÉSENTS			07
CONSEILLERS VOTANTS			07

Monsieur le Maire proclame la séance ouverte à 19h32,

01- Le compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

02-La délibération sur la modification des statuts du SE 60 (syndicat d'électricité) est prise et votée à l'unanimité.

03-La délibération pour la modification des statuts de l'ADTO-SAO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise-Société d'Aménagement de l'Oise) le conseil approuve, M. le maire fait part au conseil que le nom a changé, l'ADTO devrait s'appeler désormais INGE'OISE.

-M. le Maire fait une aparté concernant la convention pour adhérer au centre départemental de la vidéoprotection, l'article 8 pose problème, il évoque la possibilité éventuelle d'une participation des collectivités. M. Gilles du conseil départemental indique sans l'écrire que la participation est gratuite. Dans le doute il est décidé de ne pas statuer.

04-Les travaux du local technique du logement de fonction sont bien avancés, reste la pose des ouvrants qui seront en PVC et aluminium et le ravalement.

M. le Maire a demandé à la société Kubicki un devis pour la réfection du toit de l'ancien bâtiment attenant au logement, ainsi que des ouvrants.

- La société RVM n'a pas répondu au courrier envoyé en AR (le 19/01/2026) pour les malfaçons du gravillonnage effectué sur les rues de la commune.

-Un devis a été demandé à la société COLAS pour la réfection de la grande Rue afin de préparer avant le 31/01/2026 un dossier de subvention. Il apparaît que l'estimation connue à ce jour porterait sur 20 000 € pour l'ECF (enrobé coulé à froid) et 50 000€ pour les travaux préparatoires.

05-Pour l'année 2026 il ne sera demandé qu'un seul dossier de subvention, l'état n'acceptant qu'un seul dossier en DETR.

-La convention entre les communes de Boissy-Fresnoy, Chevreville, Nanteuil-le-Haudouin et Villers-St-Genest a été signée, elle fixe la participation des différentes communes tant pour l'entretien que pour les travaux de remise en état sur la C7 dit chemin de la défonce.

06-Le logiciel « métier » de la commune doit évoluer, dans un premier temps les frais devraient s'élever à : 2481€ pour 2026 et ce uniquement pour la partie comptable.

D'autres dépenses seront à prévoir pour les autres modules.

07-La trésorerie de la commune s'élève à ce jour à 103.628€. Les subventions promises pour 2025 sur le columbarium à hauteur de 3000 € et la subvention de 42 000€ pour la station seront versées en 2026.

M. le Maire précise que les frais de fonctionnement augmentent énormément, des pistes de réflexion devront être explorées dans l'avenir.

08-SIRS :

Pour les problèmes de l'école sont intervenus 2 huissiers à 15 jours d'intervalle, ensuite un expert est venu pour constater et lister les problèmes : chauffage, plancher chauffant, sol du dortoir, cour maternelle inondée.

Un test de chauffage est prévu en février avec l'arrêt de celui-ci le 14/02/2026 afin de faire une recherche de fuites par caméra thermique.

Pour les frais de la facture d'eau, suite à la fuite pas de prise en charge de l'assureur, les travaux ayant été faits avant le constat. Le SIRS ayant fait appel à un avocat, nous verrons la suite à donner à ce dossier.

A ce jour la trésorerie du syndicat scolaire s'élève à 72.000€.

La société Repar'store a fourni un devis mais celui-ci n'est pas très explicite à revoir lors de la prochaine réunion du conseil syndical. Ce dans le but d'avoir enfin des télécommandes pour chaque classe afin de donner de l'autonomie aux enseignants lors des grosses chaleurs, entre autre.

M. le Maire signale que des enfants activent le bouton qui permet d'ouvrir les portillons de la cour donnant sur l'extérieur. Des solutions sont à l'étude actuellement, si ces travaux devaient être réalisés, ils engendreront des dépenses supplémentaires.

M. Mancier renouvelle sa demande afin que les comptes-rendus du SIRS soient communiqués aux conseillers municipaux. Il indique qu'il faut mettre en place une signalétique adaptée pour le cheminement de la sortie de secours donnant sur l'arrière de la salle des fêtes tant pour l'activité cantine, que pour les locations. Il indique qu'il faut veiller à ce que le portillon à l'arrière de la salle soit ouvert, uniquement pendant les périodes de location et de travaux, le conseil approuve.

09-M. le Maire rappelle que les travaux du clocher devraient avoir lieu d'ici l'été puisque les subventions DETR et départementales ont été accordées.

-Le rangement des archives est en cours, pour celui du local technique il faut acheter des racks afin de pouvoir stoker correctement les décorations de Noël.

-Salle des fêtes :

Il faut aussi acheter des panneaux signalétique « sorties de secours » afin de flécher le sens de l'évacuation en cas de sinistre, une fois les personnes sorties à l'extérieur.

-Pour les locations de la salle des fêtes la convention sera revue afin de préciser l'interdiction de l'emploi de matériel pyrotechnique, et préciser dans la check-list dédiée à la location d'ouvrir le portillon à l'arrière de la salle.

-P.L.U : l'avocate a pris le dossier pour la réclamation portant sur le celui-ci, à ce jour elle n'a pas encore rédigé la réponse au tribunal administratif.

-M. le Maire précise que pour le prochain mandat communal la durée sera sûrement prorogée d'un an, du fait des 4 élections prévues pendant cette période.

-Pour le départ en retraite de l'agent communal M. Galiegt son avis lui sera demandé quant à l'organisation d'un « pot » de départ.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à **21h02**

Le Maire,
Thierry TAVERNIER

La Secrétaire,
Pascaline LE FRESNE